



CANADA

TREATY SERIES 1958 No. 22 RECUEIL DES TRAITÉS

DEFENCE

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES OF AMERICA

Signed at Ottawa August 29 and September 2, 1958

In force September 2, 1958

DÉFENSE

Échange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Signées à Ottawa les 29 août et 2 septembre 1958

En vigueur le 2 septembre 1958

43 208 467 / 43 279 366
b 1636686 / b 3628434

The Queen's Printer and Controller of Stationery | L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie
Ottawa, 1959

Price—Prix: 25 cents

No. E3-58/22

65303-0

CANADA



EXCHANGE OF NOTES BETWEEN CANADA AND THE UNITED STATES OF
AMERICA CONCERNING THE ESTABLISHMENT OF CANADA-UNITED
STATES COMMITTEE ON JOINT DEFENCE

I

*The Secretary of State for External Affairs to the Ambassador
of the United States of America to Canada*

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

Ottawa, August 29, 1958.

No. 159

Excellency,

I have the honour to refer to recent discussions between representatives of our two Governments concerning the establishment of a Canada-United States Ministerial Committee which would consider periodically important matters affecting the joint defence of our two countries.

In these discussions due note was taken of the intimate co-operation of our two Governments in matters relating to continental defence and of the number of joint bodies of civil and military officials which have been established to consider defence problems of common concern. It was recognized that the agreement of the two Governments to integrated air defence arrangements increased the importance of regular consultations between them on all matters affecting the joint defence of Canada and the United States.

It was agreed that the importance and complexity of these interdependent defence relationships made it essential to supplement existing channels for consultation and to provide for a periodic review at the Ministerial level of problems which might be expected to arise. It was envisaged that the periodic review would include not only military questions but also the political and economic aspects of joint defence problems.

I have the honour to propose, therefore, that our two Governments agree:

A. That there shall be established a Canada-United States Committee on Joint Defence to consist:

For Canada, of the Secretary of State for External Affairs, the Minister of National Defence and the Minister of Finance; and
For the United States, of the Secretary of State, the Secretary of Defence and the Secretary of the Treasury,
together with such other appropriate Cabinet Members as either Government may designate from time to time as the need arises;

B. That the Committee's function shall be:

- 1) To consult periodically on any matters affecting the joint defence of Canada and the United States;
- 2) In particular, to exchange information and views at the Ministerial level on problems that may arise, with a view to strengthening further the close and intimate co-operation between the two Governments on joint defence matters;

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION CANADO-AMÉRICAINNE
DE DÉFENSE COMMUNE**

I

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur
des États-Unis d'Amérique au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

N° 159

Ottawa, le 29 août 1958.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens récents des représentants de nos deux Gouvernements sur la création d'une commission ministérielle canado-américaine qui étudierait périodiquement les affaires importantes intéressant la défense commune de nos deux pays.

Dans ces entretiens, il a été fait état, à juste titre, de la coopération étroite qui a existé entre nos deux Gouvernements en matière de défense continentale, ainsi que du nombre élevé des organismes canado-américains, composés de fonctionnaires civils et militaires et créés pour étudier les problèmes communs de défense. Il a été reconnu que, les deux Gouvernements ayant donné leur assentiment aux dispositions de défense aérienne unifiée, il devenait plus important pour eux de se consulter régulièrement sur les questions touchant la défense commune du Canada et des États-Unis.

Il a été convenu que, étant donné l'importance et la complexité des rapports d'interdépendance en matière de défense, il était nécessaire de compléter les voies actuelles de consultation et d'assurer, au palier ministériel, une revue périodique des problèmes qui pourraient se présenter. On a prévu que la revue périodique pourrait porter non seulement sur les questions militaires mais sur les aspects politiques et économiques des problèmes de défense commune.

J'ai donc l'honneur de vous proposer que nos deux Gouvernements conviennent de ce qui suit:

A. Que soit créée une Commission canado-américaine de défense commune qui se composerait:

Du côté canadien, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre de la Défense nationale et du ministre des Finances, et

Du côté des États-Unis, du secrétaire d'État, du secrétaire à la Défense et du secrétaire au Trésor,

ainsi que des autres membres du cabinet que chaque Gouvernement pourra désigner périodiquement, selon les besoins.

B. Que la Commission soit chargée:

- 1) D'étudier périodiquement les problèmes relatifs à la défense commune du Canada et des États-Unis.
- 2) Plus particulièrement, de favoriser les échanges de vues et de renseignements au palier ministériel sur les problèmes qui pourront se poser, afin de renforcer encore davantage la collaboration étroite entre les deux Gouvernements sur les problèmes de la défense commune.

- 3) To report to the respective Governments on such discussions in order that consideration may be given to measures deemed appropriate and necessary to improve defence co-operation;
- C. That the Committee shall meet once a year or more often as may be considered necessary by the two Governments;
- D. That the Committee shall meet alternately in Washington, D.C., and Ottawa, the chairman to be a Canadian member when the meetings are held in Canada, and a United States member when meetings are held in the United States.

My Government believes that this further development in the essential collaboration of our two Governments in continental defence will assist in the maintenance and development of the individual and collective capacity of the two countries to fulfil their obligations under the Charter of the United Nations and the North Atlantic Treaty for the maintenance of international peace and security.

If the Government of the United States concurs in the foregoing proposals, I propose that this Note and your reply should constitute an agreement between our two Governments effective from the date of your reply to remain in force until such time as either Government shall have given notice in writing of its desire to terminate the agreement.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

SIDNEY SMITH
Secretary of State
for External Affairs.

II

*The Ambassador of the United States of America to Canada to the
Secretary of States for External Affairs*

EMBASSY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

Note No. 54

Ottawa, September 2, 1958

Sir:

I have the honor to refer to your Note No. 159 of August 29, 1958 concerning the establishment of a Canada-United States Ministerial Committee which would consider periodically important matters affecting the joint defense of our two countries.

My Government concurs in the proposals contained in your note and agrees that this exchange of notes will constitute an agreement between our two Governments effective this date and to remain in force until such time as either Government shall have given notice in writing of its desire to terminate the agreement.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

LIVINGSTONE T. MERCHANT

The Honorable
SIDNEY E. SMITH,
Secretary of State for External Affairs,
Ottawa.

- 3) De renseigner sur ces entretiens les Gouvernements respectifs, pour qu'ils puissent étudier les mesures jugées nécessaires pour améliorer la collaboration en matière de défense.
- C. Que la Commission se réunisse une fois par année ou plus souvent, selon qu'il sera jugé nécessaire par les deux Gouvernements.
- D. Que la Commission se réunisse alternativement à Washington, D.C., et à Ottawa, le président devant être un membre canadien lorsque les réunions se tiendront au Canada et un membre des États-Unis lorsqu'elles se tiendront aux États-Unis.

Mon Gouvernement estime que cette nouvelle manifestation de la collaboration étroite entre nos Gouvernements pour la défense du continent permettra de conserver et d'accroître les moyens dont les deux Gouvernements disposent en vue de remplir, chacun de leur côté ou en commun, les obligations que leur impose la Charte des Nations Unies et le Traité de l'Atlantique Nord à l'égard de la paix et la sécurité internationales.

Si le Gouvernement des États-Unis agrée les propositions susmentionnées, je propose que la présente Note et votre réponse constituent, entre nos deux pays, un Accord qui entrera en vigueur le jour de votre réponse et qui le demeurera jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce par écrit.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,
SIDNEY SMITH

Son Excellence

Monsieur LIVINGSTONE T. MERCHANT
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
100, rue Wellington
OTTAWA

II

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire
d'État aux Affaires extérieures*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Note n° 54

Ottawa, le 2 septembre 1958

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 159 du 29 août 1958 relative à l'établissement d'une Commission ministérielle canado-américaine qui étudierait périodiquement les affaires importantes intéressant la défense commune de nos deux pays.

Mon Gouvernement agrée les propositions que renferme votre Note et consent à ce que cet échange de notes constitue entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur aujourd'hui et le demeurera jusqu'à ce que l'un ou l'autre Gouvernement donne avis par écrit de son intention de le dénoncer.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

LIVINGSTONE T. MERCHANT

L'honorable

SIDNEY E. SMITH
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
OTTAWA



3 5036 20091775 8

Les Agences des Etats-Unis se tiendront aux Etats-Unis...
la Commission de l'Organisation des Etats Unis...
la Commission de l'Organisation des Etats Unis...
la Commission de l'Organisation des Etats Unis...

Le Gouvernement des Etats-Unis...
Le Gouvernement des Etats-Unis...
Le Gouvernement des Etats-Unis...
Le Gouvernement des Etats-Unis...
Le Gouvernement des Etats-Unis...

Les hauts fonctionnaires...
Les hauts fonctionnaires...
Les hauts fonctionnaires...

Le Secrétaire d'Etat...
Le Secrétaire d'Etat...
Le Secrétaire d'Etat...
Le Secrétaire d'Etat...
Le Secrétaire d'Etat...

100 rue Wellington...
100 rue Wellington...
100 rue Wellington...
100 rue Wellington...
100 rue Wellington...

II
L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Canada...
L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Canada...

Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...

Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...

Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...

Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...
Le 24 septembre 1951...